PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue au Centre communautaire, 15 rue du Campagnard, lundi le 5 février 2024 à 19h30.

Sont présents: Mesdames Stéphanie Rioux, Marie-Line D'Astous et Lorraine Michaud et Messieurs Pascal D'Astous, Germain Therriault et Deave D'Astous, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Viel.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Annie Fournier.

RÉSOLUTION 028-2024 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 029-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout d'un point.

RÉSOLUTION 030-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2024

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024, il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu que ce procès-verbal est adopté.

***DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Ce rapport sera disponible sur le site internet de la municipalité

****La directrice générale annonce que le **rôle de perception** sera déposé vers le 14 février 2024 et que l'envoi des comptes de taxes sera effectué peu après cette date.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

OTJ : aucun point
Biblio : aucun point
Corporation de développement : Résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2023
Rapport d'émission de permis : aucun permis

RÉSOLUTION 031-2024 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par madame Marie-Line D'Astous et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste pour un total de **36 417.46$.**

RÉSOLUTION 032-2024 TRANSFERT DU COMPTE AVANTAGE ENTREPRISE

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la directrice générale, madame Annie Fournier, à effectuer un transfert de fond du compte avantage entreprise vers le compte opération.

RÉSOLUTION 033-2024 APPEL D'OFFRES SUR LE SEAO POUR LA RÉFECTION D'UN PONCEAU

ATTENDU QUE des travaux de réfection d'un ponceau dans le rang 5 est sont nécessaire;

ATTENDU QU' une demande d'aide financière a été déposé au programme d'aide à la voirie locale – volet accélération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Germain Therriault et résolu à l'unanimité d'autoriser l'entreprise Bouchard Service-Conseil à effectuer le dépôt de l'appel d'offres public sur le SEAO pour la réalisation des travaux. De plus, il y a lieu de mentionner que la réalisation des travaux est **conditionnelle à l'obtention de la subvention**.

RÉSOLUTION 034-2024 APPEL D'OFFRES SUR LE SEAO POUR LA RÉFECTION D'UNE PORTION DU RANG 5 OUEST

ATTENDU QUE des travaux de réfection d'une portion du rang ouest sont prévus;

ATTENDU QU' une aide financière provenant du programme d'aide à la voirie locale – volet redressement a été accordée à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser la firme d'ingénieurs Tetra Tech à effectuer le dépôt de l'appel d'offres public sur le SEAO pour la réalisation des travaux.

RÉSOLUTION 035-2024 COTISATION ANNUELLE AU ZAP BAS-ST-LAURENT

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité de **ne pas** renouveler la cotisation annuelle ZAP BSL pour l'année 2024.

RÉSOLUTION 036-2024 APPROPRIATION D'UN MONTANT DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité d'approprier un montant de **1 540$** provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté afin de combler les postes de dépenses déficitaires de l'année se terminant au 31 décembre **2023.**

02 13000 522 475$ 02 33000 522 405$ 02 34000 681 365$ 02 70220 421 295$

RÉSOLUTION 037-2024 APPROPRIATION D'UN MONTANT DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par madame Marie-Line D'Astous et résolu à l'unanimité d'approprier un montant de **3 000$** provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté afin de combler le poste de dépense déficitaire de l'année **2024** suivant : 02 70220 522 3 000$

RÉSOLUTION 038-2024 DEMANDE DU CLUB L'ÉTANG DU MOULIN DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

ATTENDU QUE le club L'Étang du Moulin organise une activité d'accélération de motoneiges sur le terrain leur appartenant, situé sur la rue Nicolas Rioux;

ATTENDU QUE lors de cette activité du 9 mars, il y aura vente de boissons alcoolisées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière autorise la vente de boissons alcooliques lors de l'activité du 9 mars 2024 organisé par le club L'Étang du Moulin de Saint-Eugène-de-Ladrière.

*** Madame Stéphanie Rioux ne participe pas au délibération sur ce point.

RÉSOLUTION 039-2024 DEMANDE DU CLUB L'ÉTANG DU MOULIN DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

ATTENDU QUE le club L'Étang du Moulin organise une activité d'accélération de motoneiges sur le terrain leur appartenant, situé sur la rue Nicolas Rioux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser le club L'Étang du Moulin à utiliser de la pierre concassée appartenant à la municipalité et lorsque l'activité sera terminée, le club s'engage à remettre la pierre concassée à la municipalité près de l'entrepôt d'abrasifs.

*** Madame Stéphanie Rioux ne participe pas au délibération sur ce point.

RÉSOLUTION 040-2024 REMBOURSEMENT POUR FRAIS DE REPAS

Il est proposé par monsieur Germain Therriault et résolu à l'unanimité de rembourser les frais de repas du maire et de la directrice générale lors de leur participation à la rencontre organisée par le Ministère du Transports et de la mobilité durable le 6 février au centre des congrès de Rimouski.

RÉSOLUTION 041-2024 ACHAT D'UNE GERBE DE FLEURS

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une gerbe de fleurs, **au coût approximatif de 100$** pour le décès de monsieur Jean-Yves Michaud. Monsieur Michaud était le père de la conseillère, madame Lorraine Michaud.

*** Madame Lorraine Michaud ne participe pas au délibération sur ce point.

RÉSOLUTION 042-2024 ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une cafetière pour le centre communautaire chez Doyon Després au coût de **305.93$ excluant les taxes**.

RÉSOLUTION 043-2024 REMBOURSEMENT D'UN BRIS

Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à la **majorité** de rembourser un **montant de 200$** pour un bris de la voiture d'un citoyen, occasionné par la perte d'un équipement du camion de déneigement.

RÉSOLUTION 044-2024 DEMANDE DU CLUB RALLYE RIMOUSKI

ATTENDU QUE le Club de Rallye Rimouski tiendra une épreuve faisant partie du Championnat du Québec dans notre municipalité les 9 et 10 mars prochain;

ATTENDU QUE l'équipe a besoin d'un endroit pour ériger son quartier général ainsi qu'un espace comme zone de réparation des véhicules;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club de Rallye Rimouski à utiliser la salle du bureau municipal ainsi que le terrain derrière le garage pour la tenue de leur activité les 9 et 10 mars prochain.

RÉSOLUTION 045-2024 PANIERS MOISSON RIMOUSKI-NEIGETTE

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité d'informer les citoyens de Saint-Eugène-de-Ladrière, qu'à partir de maintenant, les paniers d'aide alimentaire devront **obligatoirement** être récupérés chez Moisson à Rimouski.

RÉSOLUTION 046-2024 PROGRAMME PRACIM

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement du bureau municipal a été jugé prioritaire par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qu'il a été présélectionné pour l'octroi d'une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE depuis le dépôt de la demande, de nouveaux développements sont survenus et que les priorités de la municipalité ont dû être réévalués;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité de renoncer au projet d'agrandissement du bureau municipal déposé dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipale (PRACIM).

RÉSOLUTION 047-2024 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité à 21h40.

Je, Claude Viel, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

_____	_____
Claude Viel, maire	Annie Fournier, Directrice générale, greffière-trésorière